

La Madeleine

Le syndicat a été institué pour répondre aux particularités locales de la paroisse de La Madeleine. En effet, le bourg est partagé entre deux communes ; Guérande et Saint-Lyphard.

Syndicat intercommunal de La Madeleine

Le Syndicat se réunit sous la forme d'un comité syndical, au moins une fois par trimestre pour délibérer sur les questions de sa compétence. Celle-ci a été déterminée dans ses statuts : la compétence scolaire, sportive, culturelle, et l'aménagement urbain sur le territoire de La Madeleine.

- › Scolaire : école maternelle, école élémentaire, restauration scolaire, accueil périscolaire et activités inhérentes aux rythmes scolaires
- › Culturel : équipements culturels et participation aux activités culturelles de La Madeleine
- › Sportif : équipements sportifs et participation aux activités sportives de La Madeleine
- › Aménagement urbain : réalisation d'études sur le développement de La Madeleine, travaux de création et d'entretien de voirie, espaces verts, illuminations, investissements liés à l'extension du réseau d'éclairage public, investissements liés au cimetière.

Les dates du Comité Syndical de La Madeleine

- › Mercredi 20 mars
- › Mercredi 12 juin
- › Mercredi 4 décembre

Des permanences d'élus du Syndicat de la Madeleine à la mairie annexe

Des permanences d'élus du Syndicat de la Madeleine sont organisées, **à la mairie annexe de la Madeleine**, le 3ème samedi du mois.



Saint-
Lyphard



MAIRIE ANNEXE DE
LA MADELEINE

Place de l'Abbé Loiseau

*Permanence
des élus*

Le 3ème samedi du mois
de 10h à 12h

Les délibérations du SIVOM

Les arrêtés du SIVOM



Ville de

Guérande

HOTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h